

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 93

présenté par
M. Pancher et M. Grouard

ARTICLE 88

Après le mot :

« compatibles »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« « les » sont remplacés par les mots : « définir le cadre de mise en œuvre des » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amélioration rédactionnelle.